

---

## VISITE DES MONUMENTS DES ARTS

A SENS ET A AUXERRE, PAR LES COMMISSAIRES DE LA  
CONVENTION, EN 1793,

Par M. QUANTIN.

---

(Séance du 3 juin 1866).

---

Au milieu des agitations terribles qui éclataient chaque jour autour d'elle et dans son propre sein, la Convention avait pu, cependant, écouter les plaintes de l'abbé Grégoire contre le vandalisme qui menaçait de toutes parts les monuments religieux ou entachés de féodalité, et elle avait chargé une commission de veiller à la conservation des objets qui pourraient intéresser les arts.

Le 19 août 1793, deux membres de cette commission, Pierre Cossard et François-Valentin Mulot, délégués par le ministre de l'intérieur dès le 8 mai précédent, arrivèrent dans le département de l'Yonne et commencèrent à remplir leur mission par la ville de Sens. La publication des procès-verbaux qu'ils dressèrent m'a paru offrir de l'utilité, et l'on y verra combien ces hommes méritent notre reconnaissance. Ils sont animés dans leur visite d'un esprit libéral et bien éloigné du fanatisme de l'époque.

Ils recommandent chaudement aux administrations la conservation des objets d'art; et si leurs paroles n'ont pas eu, à Sens notamment, tout le succès désirable, on ne doit pas moins leur savoir gré de leurs bonnes intentions.

## I.

## VISITE A SENS.

Le 19 août 1793, l'an deuxième de la République française, une et indivisible, nous Pierre Cossard et François-Valentin Mulot (1), membres de la Commission des monuments, en vertu du pouvoir à nous donné, conformément aux décrets de la Convention nationale, par le citoyen ministre de l'intérieur, en date du 8 mai dernier, nous sommes transportés tant au district qu'à la municipalité de la ville de Sens, à l'effet de connaître les monuments nationaux qui peuvent mériter d'être conservés. Après quoi nous avons été visiter l'église, accompagnés du citoyen procureur-syndic du district et du citoyen maire et de quelques autres membres de la municipalité.

Nous avons trouvé : 1° dans la nef, un mausolée de marbre blanc très élevé sur des colonnes noires : ce mausolée est celui de Tristan Salazar et de son épouse. Ce n'est point un ouvrage très-précieux (2) ;

(1) Mulot, l'abbé François-Valentin, membre de la première commune de Paris, puis de l'Assemblée législative, né à Paris en 1749, mort en 1804. Il avait été chanoine de Saint-Victor. Après la Terreur, pendant laquelle il avait été incarcéré, il devint professeur de belles-lettres à l'Ecole Centrale de Mayence. L'abbé Mulot est auteur de nombreux ouvrages littéraires.

(2) Contre l'un des piliers de la nef, du côté gauche, est un reste de ce tombeau qui appartenait au père de l'archevêque de Salazar. Ce dernier l'avait fait élever à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. C'est un vaste dais

2° Dans le bas-côté, à droite, est une épitaphe : *Radulphi Clerici*, du onzième siècle et que le ci-devant Chapitre de Sens a fait orner d'une urne décorée de cyprès bronzés et de stuc (1);

3° Au chevet du chœur nous avons vu une épitaphe en cuivre, de 1518, c'est celle de Salazar, dernier évêque élu de Sens. Cette épitaphe était dans le chœur au-dessus de la tombe gothique en marbre de cet évêque, et elle fut ôtée quand on boisa les piliers du sanctuaire (2);

4° Dans le chœur nous avons remarqué que l'on s'occupoit à démonter le tombeau en marbre du ci-devant Dauphin, ouvrage de Coustou fils. L'intention de la municipalité, pour le soustraire aux malveillants, est de le faire transporter provisoirement avec soin et par un artiste, dans l'ancien Chapitre des ci-devant chanoines. Le vœu commun paraît être de le conserver à Sens (3);

5° A la porte latérale du chœur, à gauche, est un double mausolée porté par six colonnes de marbre noir dont les bases et chapiteaux sont de marbre blanc. Ce double mausolée est celui de Duperron, archevêque de Sens, et de Jacques Duperron, chan-

gothique en dentelles, à pinacles avec couronnement. Les statues agenouillées des personnages n'existent plus, et ont été détruites en 1794. On a conservé seulement les statues de la Vierge et de saint Jean.

(1) Cette épitaphe existe encore, dans le bas-côté droit du chœur. Elle provient de la chapelle de Saint-Sauveur-ès-Vignes. M. Tarbé l'a publiée dans sa *Description de la Cathédrale de Sens*, in-8°, 1841.

(2) L'épitaphe de l'archevêque de Salazar n'existe plus.

(3) Le tombeau du Dauphin, fils de Louis XV et père de Louis XVI. Ce monument était, par sa nature, exposé plus que tout autre à la destruction. Aussi courut il de grands dangers pendant la Révolution. Cependant il fut heureusement préservé et transporté dans une maison du cloître. Après le rétablissement du culte on le replaça dans la chapelle Sainte-Colombe.

celier. Les figures sont agenouillées devant des prie-dieu dont les tapis sont chargés d'armoiries que l'on a eu le soin de voiler (1).

Au-dessous de la figure du chancelier est un petit cénotaphe où sont deux génies en marbre blanc, ouvrage peu précieux ;

6° A côté de l'autel, qui est surmonté d'un riche baldaquin porté par quatre colonnes d'une grande proportion et de marbre rance (ce sont celles qui portaient les lanternes de la place des Victoires), est le tombeau du chancelier Duprat, fait sur les dessins du Primatice. Il est composé d'un large socle qui en porte un second orné de différentes marques de dignités pontificales et autres. Aux quatre coins de celui-ci sont placées des statues en marbre blanc représentant des vertus. Derrière ces statues, s'élèvent des colonnes de marbre noir qui portent une table de marbre semblable. Sous cette table est un cénotaphe sur lequel est couché le cardinal, nu, et le ventre ouvert, signe de sa dernière maladie. Le cénotaphe est porté par une base ornée de quatre bas-reliefs très-beaux. Au-dessus de la table est le même cardinal à genoux, et revêtu de ses habits. Cet ouvrage, le plus beau de cette église, et parfaitement entier, mérite d'être conservé (2). L'épithaphe du cardinal est en cuivre doré, près le pilier le plus voisin du monument.

De l'église, nous avons été, toujours en vertu de nos pouvoirs, à la bibliothèque, que nous avons trouvée confiée aux soins du citoyen Laire, savant digne de cette confiance. Il a déjà mis en

(1) Le monument a été détruit. On n'en a conservé que les statues en marbre blanc, qui sont réunies aux autres restes des tombeaux des archevêques dans la chapelle située derrière le sanctuaire.

(2) Malgré cette recommandation, les vandales de 1794 ont détruit le monument et on n'a pu en conserver, avec du courage et des précautions, dit M. Tarbé, que les bas-reliefs. Ils sont aujourd'hui déposés dans une chapelle, derrière le sanctuaire, avec d'autres débris. — Voyez Tarbé, *Description historique de la Cathédrale de Sens*, p. 36.

ordre la plus grande partie des livres qui sont entre ses mains, et parmi lesquels nous avons remarqué plusieurs manuscrits précieux par leur antiquité, un entr'autres du neuvième siècle et de plusieurs du douzième. Il y a une chronique de la ville de Sens par Godefroi de Colon, moine de Saint-Pierre-le-Vif à Sens (1).

On nous a montré encore un livre oblong relié, contenant la fameuse messe de *la fête de l'âne*, notée. Sur les côtés de la couverture sont des plaques d'ivoire, où l'on a sculpté, d'une part un triomphe ou fête de Bacchus, et de l'autre, une Diane (2).

Parmi les livres imprimés, il s'en trouve plusieurs connus sous la désignation d'édition Princeps, l'*Historiale* de Vincent, imprimé par Mentelin, en 1473, une édition de *Turre Cremata*, faite par Schœfflin, en 1466; une première édition de Senèque, Paris, 1475, malheureusement incomplète.

Nous avons appris du citoyen Laire que toutes les chartes étoient en ordre entre ses mains; que le district d'Avallon avoit envoyé toutes les archives de son ressort à Auxerre, dans des tonnes, et qu'il les avoit fait conserver, et que parmi ces pièces il se trouvoit une *chronique de Mézerai originale* (3).

On nous a montré quelques tableaux qui, sans être à dédaigner, ne peuvent être classés parmi les monuments des arts qui méritent l'attention publique.

Cette visite faite, nous avons spécialement engagé la municipalité de veiller à la conservation des monuments des arts et des

(1) Geoffroi de Courlon. Ce manuscrit va être publié par la Société archéologique de Sens.

(2) Ce précieux manuscrit est conservé à la bibliothèque de Sens. Les bas-reliefs qui forment la couverture ont été décrits par Duchalais dans le Bulletin de la Société archéologique de Sens, année 1854, et la messe, dite de l'Âne, a été publiée par M. Bourquelot dans le même Bulletin.

(3) Ce passage est demeuré pour nous inexplicable.

lettres ci-dessus spécifiées, nous chargeant nous-même de rendre compte au Comité d'instruction publique de la Convention par la Commission des monuments, et au ministre, de ces différents objets, et nous avons laissé copie du présent procès-verbal à la municipalité.

Fait à Sens les jour et an que dessus.

Signé : P. Gossard et F.-V. Mulot.

(Original, Archives de l'Yonne.)

De Sens les commissaires se rendent à Auxerre. Ils avaient ici une double mission à remplir : d'abord celle de reconnaître les monuments dignes de conservation, ensuite celle de faire faire des fouilles dans l'enclos de l'abbaye Saint-Julien, qui était signalée à la commission des monuments comme recélant notamment un souterrain rempli de monuments antiques.

Voici la correspondance qui avait précédé l'arrivée des commissaires :

Paris, ce 14 avril 1793, l'an II de la République.

Le Ministre de l'intérieur au Directoire du département  
de l'Yonne.

La Commission des monuments vient de me transmettre un mémoire du citoyen Le Blond, l'un de ses membres, relativement à des monuments antiques enfouis dans un souterrain qui, suivant une tradition récente consignée dans les mémoires de l'Académie de Dijon, fut découvert fortuitement vers l'année 1745 dans l'enclos de la maison des ci-devant religieuses de Saint-Julien d'Auxerre. Vous verrez par ce mémoire que le citoyen Le Blond propose de faire la recherche de ce dépôt dont l'existence a été attestée par le savant abbé Lebeuf, qui chercha en vain à connaître ces précieuses antiquités que l'ignorance et la pusillanimité replongèrent aussitôt dans l'oubli. La Commission des monuments

désirant s'occuper d'une recherche qui est de l'intérêt de la nation et de la gloire des sciences de ne point négliger, j'ai cru devoir, avant de lui donner aucune autorisation, m'assurer auprès de vous si ce bien national a été aliéné ou s'il est encore à la disposition de la République. Je vous prie de me faire parvenir incessamment ces instructions qui me sont nécessaires pour seconder le zèle de la Commission.

Paris, ce 8 mai 1793, l'an II de la République.

Le Ministre de l'intérieur au Directoire du département  
de l'Yonne.

D'après la réponse que vous avez faite, le 20 avril dernier, à ma lettre du 14 du même mois, relativement à la recherche des monuments antiques que l'on assure avoir été découverts en 1745 dans l'enclos de la ci-devant abbaye de Saint-Julien d'Auxerre, la Commission des monuments a, sur mon invitation, nommé deux de ses membres pour se rendre à Auxerre et diriger les fouilles qu'exige cette recherche importante pour les sciences et les arts ; les citoyens Cossard et Mulot, membres de la Commission, ont été choisis à cet effet et ces commissaires, munis de mon autorisation, conformément aux lois des 15 et 16 septembre 1792, se mettent en marche dès ce moment pour aller remplir la mission dont ils sont chargés ; je m'empresse de vous prévenir de leur départ, afin qu'au moment de leur arrivée ils puissent, au moyen des mesures que vous aurez prises, se livrer aux recherches qui font l'objet de leur voyage.

Paris, ce 30 juillet 1793, l'an II de la République.

Le Ministre de l'intérieur au Directoire du département  
de l'Yonne.

Je m'empresse de vous prévenir, citoyens, du départ des citoyens Mulot et Cossard, membres de la Commission des monuments, qui se rendent en ce moment à Auxerre pour y faire la recherche des

monuments antiques que la Commission a été assurée exister dans la dépendance de la ci-devant abbaye de Saint-Julien d'Auxerre. La Convention nationale n'ayant décrété que le 27 de ce mois un fonds sur lequel les dépenses de cette recherche peuvent être acquittées, l'impossibilité d'y pourvoir avant ce décret a retardé jusqu'à ce jour cette opération intéressante et qui est devenue d'autant plus urgente qu'elle suspend encore en ce moment l'aliénation de ce bien national.

Je ne peux que vous rappeler aujourd'hui, citoyens, tout ce que je vous ai écrit, relativement à cette recherche, à l'époque où je pensais qu'elle eût été effectuée et relativement encore aux autres opérations que se sont proposées les commissaires de la Commission des monuments et qui viennent d'être plus expressément autorisés par le décret du 27 de ce mois, qui ordonne de faire transporter dans le Musée national les tableaux, statues et autres objets d'art qui existent dans les maisons ci-devant royales, châteaux, jardins, parcs d'émigrés, ainsi que les autres monuments nationaux. Je me persuade que les commissaires trouveront en vous tout le zèle qui doit leur faciliter le triage et les recherches dont ils auront à s'occuper (1).

(1) Une dernière lettre du Ministre de l'Intérieur du 31 août 1793, arrivée à Auxerre après la visite des commissaires Mulot et Cossard, montre l'intérêt que l'existence présumée d'un souterrain antique dans l'abbaye Saint-Julien excitait parmi les savants. On y lit ces recommandations :

« Je vous invite à donner à ces commissaires toutes indications nécessaires et à leur procurer toutes facilités à cet égard, à l'effet de ne pas abandonner légèrement à l'acquéreur de ce domaine national, des monuments d'art qui doivent appartenir à la nation et dont l'extraction ne saurait d'ailleurs nuire à la vente et à la nature du terrain. Je ne doute pas que vous n'entriez dans ces considérations dictées également par l'amour des arts et l'intérêt de la république.



## II.

## VISITE A AUXERRE.

Le mardi 20 août 1793, deuxième de la République française une et indivisible, nous Pierre Cossard et François-Valentin Mulot, membres de la Commission conservatrice des monuments, en vertu du pouvoir à nous donné, conformément aux décrets de la Convention nationale, par le citoyen ministre de l'intérieur, en date du 8 mai dernier, nous sommes transportés tant à l'assemblée du département qu'à celles du district et de la municipalité. Nous avons communiqué à ces différentes administrations le but de notre mission dont elles étaient déjà ministériellement averties. Nous leur avons fait connaître qu'outre la fouille à faire dans l'enclos de la ci-devant abbaye de Saint-Julien, que nous étions spécialement chargés de surveiller, nous avions dessein, toujours conformément à nos pouvoirs, de parcourir les bibliothèques, les archives, afin de découvrir ce qui méritait les regards de la nation et de voir, par le même motif, les médailles, les tableaux, provenant soit des biens nationaux, soit des possessions des émigrés devenues nationales.

Le département, après nous avoir fraternellement accueillis et nous avoir promis obligeamment de nous seconder dans nos recherches, a cru convenable de nommer un de ses membres pour nous accompagner dans les opérations, et le citoyen Gabriel Roard fut nommé à cet effet.

Le district nomma, de son côté, le citoyen Baillet et la municipalité chargea le citoyen Etienne Borda des mêmes fonctions.

Dès le jour même nous nous transportâmes dans l'église ci-devant cathédrale où nous remarquâmes les tableaux suivants :

1° Un *Baptême de saint Jean* et un *Saint Michel terrassant le Diable*, ouvrages de Lagrenée. Ces tableaux ornent les deux chapelles placées aux angles de la croix de l'église (1);

(1) Ces tableaux sont toujours dans le même emplacement.

2° La *Prédication de saint Pèlerin* et l'*Assomption de la Vierge*, tous deux peints, en 1745, par Restout. Ces tableaux décorent les autels qui sont aux deux côtés de la principale grille du chœur (1);

3° Aux deux piliers qui sont en face de ces deux derniers autels nous avons remarqué un tableau dont nous n'avons pu découvrir le maître et qui représente une *Adoration du Sacré-Cœur par des anges* (2), et en pendant la *Visitation de la Vierge*, par le Fr. André (3);

4° Au-dessus de la petite porte latérale de la nef, à droite, est un *Saint François de Sales*, au moment de son apo théose (4). Ce tableau, trop élevé pour que nous en ayons pu découvrir la touche et l'auteur, provient de l'église supprimée de la Visitation-Sainte-Marie;

5° Nous avons observé près du porche quatre tableaux anciens qui nous ont paru originaux (5). On nous a dit qu'ils venoient de Debroc, ancien évêque, qu'ils étoient placés dans le Chapitre des ci-devant chanoines, d'où ils ont été tirés depuis leur suppression. C'est l'*Histoire de Notre-Dame-de-Liesse*. Les croisés vêtus d'une tunique rouge sur laquelle est une croix blanche; la sévérité des Sarrazins qui les emprisonnent, la présence de la princesse Isménie et la vision d'une Sainte-Vierge, ainsi que le départ des croisés et de la princesse à la lueur de la lune, ne permettent pas de douter du sujet traité dans ces peintures dont nous ignorons l'auteur, mais qui sont d'une composition simple, d'une touche large et d'un grand effet.

(1) Ces tableaux existent toujours, mais ont été déplacés et sont aujourd'hui chez M. Passepont pour être restaurés.

(2) Tableau placé dans la chapelle Saint-Nicolas.

(3) Dans la chapelle Saint-Vigile.

(4) Placé au portail du transept sud.

(5) Ces toiles, bien endommagées, sont placées à l'entrée du portail ouest.

Dans le pourtour des bas-côtés du chœur on a placé beaucoup de tableaux venant des maisons supprimées, mais ils ne méritent pas l'honneur qu'on leur a fait (1).

Dans le chœur nous avons remarqué derrière l'autel, qui est d'un trait pur, en forme de tombeau, en marbre bleu turquin, orné de bronzes et détaché sur un massif de marbre blanc veiné qu'accompagnent deux anges en plomb doré, sous un baldaquin, soutenu par d'autres anges faits en carton, un autel nommé ordinairement autel des fériés, au-dessus duquel est un bas-relief de marbre blanc d'une composition simple et d'une belle exécution, il représente le *Martyre de saint Etienne*. Cet ouvrage est moderne, ainsi que la statue du même saint placée au-dessus du bas-relief, saint Etienne renversé, ayant dans un des pans de son aube des pierres, instruments de son martyre, élève la tête et les mains vers le ciel (2).

Au pilier à droite, à l'entrée du sanctuaire, est le *Tombeau de Colberi, évêque d'Auxerre*; il est composé d'un génie en marbre blanc, tenant de la main gauche un médaillon sur lequel est le buste de l'évêque : ce médaillon est pareillement de marbre blanc (3). En général, ce tombeau n'offre rien de très beau : son auteur s'est désigné par ces mots :

« *Equus Bapt. Pastrellus florentinus fecit, anno 1713.* »

En face du pilier à gauche du sanctuaire est le *Tombeau du célèbre Amyot*, aussi évêque d'Auxerre. Le buste est en marbre blanc et bien supérieur à l'autre. On a ôté les armoiries de ce prélat qui étoient au dessous de son portrait.

Nous n'avons pu nous empêcher de prendre note d'une inscription qui n'a cependant rien d'extraordinaire; mais qui constate, par un fait dont elle conserve la mémoire, qu'Amyot savoit allier

(1) Ces tableaux ont été transportés dans la sacristie.

(2) Ces divers monuments existent toujours.

(3) Ce monument a été conservé, à l'exception de l'inscription portant le nom de l'artiste.

ses devoirs d'évêque à ses goûts pour les sciences : la voici telle qu'elle est sur une table de bois noir placée au mur du chœur dans le bas-côté à droite (1) :

« Jac. Amyotus, Antissiodori episcopus cum à perduellibus hæreticis fœde laceratum, direptum, ornamentisque omnibus spoliatum reperisset hoc templum, exedram istam divinis laudibus concinendis accomodatam ad Dei opt. max. gloriam Domusque —  
« ejus decorem de integro instaurandam curavit. 1573. »

De l'église de Saint-Etienne nous nous sommes transportés à la ci-devant abbaye de Saint-Julien, dont nous avons visité l'enclos et nous avons conçu qu'il seroit fort difficile, vu son étendue, de découvrir le souterrain pour la recherche duquel nous venions et qui n'étoit indiqué que d'une manière très-vague.

Nous avons conséquemment, avant de procéder à la fouille, cru devoir consulter les personnes les plus instruites de la ville sur les antiquités qu'elles renferment.

Le citoyen Housset, médecin, ci-devant membre de plusieurs académies, nous a communiqué plusieurs ouvrages dont nous avons déjà pris les notes et qui ne fixoient pas clairement le lieu que nous devons fouiller.

Le citoyen Frappier, ci-devant chanoine de la cathédrale, qui a fait imprimer une histoire de Saint-Julien, nous ayant paru devoir être dans le cas de nous donner des renseignements, nous

(1) L'inscription n'existe plus au même endroit. Mais on en a retrouvé la plus grande portion dans les magasins de la cathédrale. Elle est gravée sur des panneaux de bois de chêne assemblés par des traverses, et le morceau est long de 1<sup>m</sup> 50<sup>c</sup>, et large de 0<sup>m</sup> 51<sup>c</sup>. Les lettres sont en belle capitale romaine de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. On les avait enduites d'une couche de mastic noir. Le panneau, employé à des usages vulgaires, a été rogné de tous les côtés et la première et la dernière ligne manquent à peu près complètement. La reproduction qu'en font ici les commissaires de la Convention est donc très précieuse.

l'avons consulté ; mais nous n'avons pu obtenir de lui aucun indice d'après lequel nous puissions opérer d'une manière sûre.

Alors, nous avons cherché dans la ville d'Auxerre quelques anciennes religieuses de Saint-Julien. Nous avons découvert la demeure des citoyennes Sauvé, qui, loin d'augmenter, ont encore diminué nos espérances, en nous apprenant tenir des anciennes professes que l'abbesse de Gallard, qui avoit été à la tête de la maison depuis l'abbesse de Ragny (sous qui la découverte indiquée par Thyars avoit été faite), ayant entendu parler d'antiquités trouvées dans l'enclos l'avoit fait fouiller en plusieurs endroits et toujours inutilement.

Nous fûmes donc obligés de commencer nos opérations sans renseignements précis. Ces opérations eussent été encore infailliblement retardées sans le zèle du département, qui, quoiqu'il n'eût pas de fonds assignés spécialement par le ministre, consentit néanmoins à faire les avances, en prenant toutes les précautions nécessaires pour en constater le montant et l'emploi.

Le jeudi 23, les commissaires du département, du district et de la municipalité se rendirent avec nous sur le terrain, à six heures du matin, accompagnés du citoyen Antoine-Balthazar Heins, comme inspecteur des ouvriers, que l'on n'avoit pu réunir ce jour-là qu'au nombre de cinq.

Une pierre assez forte, trouvée, il y a quelque temps, par le jardinier, en travaillant au jardin, détermina notre première fouille.

Elle fut ouverte à cent trente-quatre toises du mur de l'église actuelle, en suivant une ligne depuis ce point jusqu'à la fouille, et traversant par le milieu de la porte du jardin de la ci-devant abbesse, dans la direction du nord-est au 78<sup>e</sup> degré, et se terminant à dix-huit toises du sapin qui est seul au milieu du clos.

Cette fouille nous a fait découvrir un pan de mur autour duquel nous avons fait creuser. Dans les terres nous avons trouvé éparses trois médailles de peu de valeur, l'une de Commode, l'autre de Faustine et la troisième du bas-empire. Nous avons

suiwi le mur dans une étendue de trente-cinq à trente-six pieds de largeur. Il nous a offert une bâtisse ancienne, restes peut-être des bâtiments de l'ancienne abbaye détruite d'abord par les Anglais, et postérieurement dans les guerres des huguenots. A l'extrémité de ce mur le plus proche de la maison, s'est trouvée une espèce de fenêtre ou de soupirail communiquant dans une pièce remarquable par des angles rentrés entre lesquels est construit un mur de peu d'épaisseur, fait, à ce qu'il nous a semblé, pour empêcher la communication de cette pièce à une autre. On y descendoit par un escalier dont nous avons découvert trois marches.

Cette découverte, utile pour faire connaître l'ancienne position de la ci-devant abbaye de Saint-Julien, ou peut-être même de l'ancienne cité d'Auxerre, ne nous présentant point l'objet de notre recherche, nous avons demandé que l'on augmentât le nombre des ouvriers, que l'on porta d'abord à douze, puis à dix-huit, et nous fimes tenter deux autres fouilles, l'une à vingt quatre toises de la première, suivant la même direction; l'autre à douze toises du mur de clôture, direction du nord au midi, face à l'est. Dans celle-ci, nous n'avons trouvé qu'un seul pan de mur. Dans l'autre, nous avons encore découvert des restes d'anciens murs qui ne nous ont offert aucune particularité remarquable, seulement par l'accouplement de deux angles de murs, nous avons jugé que deux différents bâtiments devoient avoir existé dans cet endroit auprès l'un de l'autre. Nous avons été déterminés à faire une recherche en cet endroit par la quantité de tuiles romaines que nous avons vues sur le terrain et à raison de sa convexité qui sembloit annoncer quelque bâtisse intérieure.

Quelques morceaux de vases anciens, légèrement faits, d'une forme agréable, d'un profil assez pur, trouvés dans cette fouille, où nous rencontrâmes aussi une espèce de vase à fleurs dans son entier, nous prouvèrent que ces terres avaient été fouillées et comblées ensuite avec des décombres. Nous remarquâmes aussi beaucoup de vestiges d'incendies, de charbons, de la pierre et des tuiles calcinées, de morceaux de planches brulées, ce qui peut

encore ajouter aux conjectures à tirer sur la position des anciens bâtiments de Saint-Julien.

Pendant les travaux précédents, on nous avoit indiqué un ancien jardinier de la maison qui, âgé de plus de soixante-dix ans, avoit travaillé dès son enfance dans l'enclos des religieuses et du temps de l'abbesse de Ragny. Il nous montra la vigne, appelée la *vigne du bon Dieu*, plantée par l'abbesse de Ragny, et ce fut là, nous a-t-il dit, qu'elle fit fouiller.

Comme le mémoire de Thiars, à l'Académie de Dijon, annonce qu'une plantation d'arbres et de vignes avoit été faite sur le lieu où s'étoit autrefois découvert le souterrain que nous cherchions, nous avons fait ouvrir la terre en cet endroit ; mais nous n'y avons absolument rien trouvé.

Enfin, nous fîmes faire deux autres tranchées sur des indications particulières, l'une à vingt-quatre ou vingt-cinq toises du mur de clôture, direction du nord au midi, où l'on trouva un pan de mur ; et l'autre à dix-huit pieds du pin déjà cité.

Dans cette fouille nous trouvâmes : 1<sup>o</sup> une petite lampe de terre ; 2<sup>o</sup> une petite figure de femme de cinq pouces de proportion et d'une terre semblable à la terre de pipe ; elle est creuse en dedans, la tête en est enlevée et elle se détache en deux parties ; 3<sup>o</sup> une pierre du pays sur laquelle est représentée, dans un creux, une petite figure brute et mal taillée ; 4<sup>o</sup> un petit monument, malheureusement mutilé, quoiqu'il ne nous offre qu'un mauvais genre de sculpture. Il représente un empereur debout, tenant de la main droite une patère ; la main gauche est appuyée sur une corne d'abondance. Une femme debout auprès de lui a son bras gauche passé derrière lui et sa main repose sur son épaule, la main droite est perdue, ainsi qu'une troisième figure que les ouvriers, d'un coup de leur outil, nous ont dit avoir cassée et n'avoir pu retrouver. Les têtes, tant de l'empereur que de la femme, sont détachées, mais ne sont point égarées, la dernière, cependant, est entamée. Ce petit monument a onze pouces de hauteur ; le corps de l'empereur en a dix. Cette fouille nous a offert divers murs qui étoient

recouverts et qui annonce d'antiques constructions, notamment à l'extrémité la plus éloignée du pin. Les murs, en cet endroit, offrent un carré oblong de dix pieds six pouces de long, sur huit pieds quatre pouces de large. Dans le mur du fond est une niche dont la base est une pierre de toute la largeur de la niche et de vingt-deux pouces de long. Sur l'un des côtés, à gauche de la précédente, est une autre niche de forme carrée ayant la même largeur que la précédente. Nous avons, de plus, découvert dans cet endroit une médaille de Faustine.

Nous allions renoncer à fouiller, lorsque le dernier jardinier de l'abbaye est venu nous indiquer un lieu dans une vigne mitoyenne entre la *vigne du bon Dieu* et la première de nos fouilles, d'où il nous a assuré qu'un chapiteau de colonne, que nous avons vu sur la terre, a été tiré ; et a dit qu'aux environs étoit un temple ou chapelle.

Nous avons donc hasardé une dernière fouille en cet endroit. Nous avons trouvé quatre murs tirés parallèlement. Entre les deux les plus proches du mur de clôture se forme une espèce de canal ou de voûte ; mais comme ces murs ne nous présentoient aucune bâtisse antique, nous avons cru devoir borner là nos recherches et terminer les opérations de nos fouilles.

Nous avons pensé devoir nous informer de l'état des bibliothèques, et l'on nous a conduit dans celle qui tient au département, où nous avons vu partie des livres de la ci-devant abbaye de Pontigny. Le district de Saint-Florentin avoit vendu, à l'insu du département, quelques lots de livres ; mais les administrateurs du département se sont empressés de faire apporter le reste ; nous avons remarqué plusieurs beaux manuscrits, notamment un Grégoire de Tours, un Origène, etc. Nous ne nous arrêterons pas à donner des détails des livres conservés à Auxerre, parce que le citoyen Laire, nous a-t-on assuré, en a dressé des catalogues sur des cartes, conformément aux décrets. Le district a entre ses mains la chronique précieuse de Saint-Marien. Le citoyen Housset nous a dit



qu'il existoit entre les siennes une notice des principaux manuscrits de cette même abbaye de Saint-Marien.

Nous avons invité le Département à faire continuer les catalogues des bibliothèques des différents districts tirées des biens nationaux ou de chez les émigrés, pour être communiqués, conformément aux décrets de l'Assemblée au Comité d'instruction publique de la Convention.

Nous avons encore prié le Département de vouloir bien faire passer à la Commission des monuments une note sur le médailler que l'on dit avoir existé dans le ci-devant château de Chastellux, émigré, et qui est sur le district d'Avallon, ainsi que sur la bibliothèque de Planelli, émigré, district de Sens (1).

En général, nous avons engagé l'administration du département de l'Yonne, qui nous a témoigné son amour pour les sciences, les lettres et les arts, à veiller à la conservation des monuments qui se trouvent dans son étendue, à vouloir bien, dans le cas de découvertes utiles, en faire part à la Commission conservatrice des monuments, laquelle en feroit aussitôt son rapport au ministre et au Comité d'instruction publique de la Convention.

Fait et clos à Auxerre, le premier septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, la deuxième année de la République française une et indivisible.

Signé : F.-V. Mulot et P. Cossard.

(Original, Archives de l'Yonne.)

(1) On ignore ce qu'est devenu le médailler de Chastellux ; quant à la bibliothèque de Planelli, elle a été dispersée de tous les côtés : une partie des livres est à Sens, une autre à Auxerre. Des manuscrits précieux ont été emportés à Montpellier, etc.

---